ON S'ABONNE: A Cuhors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, Amprimeur, ouen lui adressant franco un mandat sur la poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT: COT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an...... 16 fr.

Six mois..... 9 fr. Trois mois..... 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PRIX DES INSERTIONS ANNONCES, 25 centimes la ligne RÉCLAMES,

50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient

Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement re-

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de

		DU	

L'abonnement part du 1er ou du 16

LUNAISONS. DAT JOURS. FÉTE. Édourd. 13 Dim ... 6' du matin. D P. Q. le 10 à 10 h. 14 Lundi. s. Calixte. 18' du soir. P. L. le 18, à 6 h. 15 Mardi .. se Thérèse. Figeac 47' du soir. @ D. Q. le 26, à 10 h, 16 Mercr. s. Ambroise. Prayssac

AVIS IMPORTANT

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit a une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames - Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Paris, à l'Agence centrale de publicité des Journaux des dé-partements, rue du Bac, 93. — Norbert-Estibal, place de a Bourse, 12. - Laffite-Havas, 8. place de la Bourse. L'abonnement se paie d'avance.

SERVICE DES POSTES DÉSIGNATION DES COURRIERS DISTRIBUTION. DERN. LEVÊE DE BOÎTE. 7 h. 30' du matin. 7 heures du soir... Figeac (Lalbenque, l'Aveyron)... Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque 6 h. 30 m. du s. Cazals, St-Géry.....

L'acceptation du 1ª numéro qui suit un abounement fini est consideree comme un reabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 9 octobre 1861.

Le Pape, dans le dernier consistoire tenu à Rome, a prononcé un discours, où il a exprimé toute l'amertume de son âme. Il a successivement rappelé l'exil dont a été frappé l'archevêque de Naples, les emprisonnements infligés aux prêtres et évêques qui ont refusé de reconnaître Victor-Emmanuel pour leur souverain, la suppression des couvents, la profanation des églises, les excès sans borne de la presse italienne et les désordres sanglants des provinces napolitaines Après ce triste tableau il a adressé des félicitations à tout l'épiscopat catholique, pour sa constance et sa fidélité dans ces jours de deuil et d'alarme, et a remercié le peuple romain du respect et de la sympathie dont il l'entoure.

Un incident, tout à fait inattendu, qui vien de se produire, a mis un instant en émoi tou les cercles diplomatiques. Le roi François II, se proposait d'envoyer un représentant à la cérémonie du couronnement du Roi de Prusse à Berlin. Cette prétention était embarrassante pour le gouvernement prussien, qui n'ayant pas encore reconnu le nouveau royaume d'Italie, n'avait des lors aucune raison pour ne pas recevoir l'envoyé de François II. D'un autre côté, on s'était justement alarmé à Turin de cette prétention du souverain déchu. Il a fallu en venir à des négociations; elles ont été longues et compliquées. Finalement il a été décidé que François II ne serait pas représenté, et que l'envoyé italien serait simplement reçu comme envoyé du roi Victor-Emmanuel. Cette réticence de la part de la Prusse semblerait indiquer qu'elle n'est pas encore disposée à donner son adhésion aux faits récemment accomplis en Italie. Mais pendant les deux jours que le monarque prussien vient de passer sur le

> FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 9 octobre 1861.

Ou le Bourreau de Paris sous Charles VI. ROMAN HISTORIQUE.

DEUXIÈME PARTIE.

V. (Suite.) Hupmen sibnoger

L'ARRET DU PARLEMENT.

« Allons, - dit-il tristement en se levant de son lit de paille, - encore une nuit qui tombe!.. C'est la cent vingt-neuvième que je compte déjà!... Sera-ce la dernière?»

Et à l'expression de sa physionomie qui s'assombrit, on devine que d'amères pensées envahissent son

Au dehors le ciel est noir... le vent souffle âpre et glacial, et les longs et mystérieux corridors de la Bastille se remplissent d'une lugubre harmonie.

Le prisonnier frisonne. « Qu'il fait froid! » - murmure-t-il entre ses

Il appuie sa tête entre ses deux mains. « Plus je réfléchis, — dit-il, — plus j'approfondis cette trame ténébreuse qui m'enveloppe, moins je puis comprendre qui a pu la tendre contre moi!... Ah! Bertha, Bertha! ô femmes, ô démons au sourire per-

sol français, auprès de l'Empereur, cette question, comme bien d'autres, non moins importantes aura dû être agitée. Leur solution ne peut être maintenant bien éloignée.

occasion de témoigner des sentiments qui les animent. Ainsi, le 5 octobre dernier, ils ont trompé la surveillance des autorités, pour célébrer une cérémonie funèbre, en l'honneur des généraux hongrois qui furent exécutés à Pesth, lors des évènements de 1849. La cérémonie du reste n'a été accompagnée d'aucune démonstration compromettante pour la tranquillité publique.

Tous les regards sont aujourd'hui tournés du côté de l'Orient. Il y a deux mois à peine qu'un nouveau sultan montait sur le trône d'Osman. L'Europe salua avec sympathie son avenement. gne Abdul-Azzis promettait en effet de réprimer les désordres effrayants de son empire. Soit impuissance, soit parti pris de sa part, il a renoncé à la noble tâche si énergiquement commencée. Aux maladresses ont succédé les fautes; enfin, aujourd'hui, le mal est aussi grand que par le passé, et aux difficultés du dedans se sont joints les embarras du dehors. Le Montenegro, point presque imperceptible, perdu sur la carte d'Europe, peut être l'étincelle qui allumera l'orage.

JULES C. DU VERGER.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Compiègne, 7 octobre à midi. Le roi de Prusse, l'Empereur et les invités aux fê-tes de Compiègne chassent actuellement dans la forêt. A deux heures on doit faire une excursion à Pierrefonds. - Ce soir les comédiens du théâtre français joueront le Bougeoir et les Jeux de l'Amour et du

Et il se laisse retomber avec accablement sur sa

Au bout d'un moment, il redresse son corps amaigri et déjà voûté par la souffrance.

« Si je savais seulement le nom de celui qui m'a trahi! Si aŭ moins je pouvais me venger! - s'écriet-il avec un indicible accent de désespoir, - car tôt ou tard je serai libre... Le duc aura bien encore besoin de moi... Je redeviendrai Capeluche, le terrible, le sanglant et impitoyable bourreau! »

Et un éclair de haine sauvage jaillit de ses prunelles qui étincellent dans l'ombre.

Mais cette surexcitation n'est que passagère.

Le découragement revient avec tous les doutes qui, tout à l'heure, l'avaient assailli. Il s'abîme dans ses réflexions et paraît fouiller dans ses souvenirs.

En ce moment, des pas pesants retentirent sous les voûtes ; il s'y mêla un bruit de clés et un cliquetis

- Le bourreau tressaillit.

Hasard.

Une clé tourna en grinçant dans la serrure; les verrous sortirent de leurs gonds de fer.

Un guichetier entra, tenant à la main une lanterne, dont la lueur inondant subitement le cachot, en fit miroiter les parois humides et blessa la vue affaiblie du prisonnier.

Derrière le guichetier, marchait un homme vêtu d'une longue robe noire, comme en portaient les gens de justice ; il avait à la main un parchemin roulé.

- Levez vous, Capeluche, - lui dit cet homme, qui vous condamne.

Turin, 6 octobre 1861.

Le Ministre Rouher, est arrivé à Turin. François II ayant exprimé l'intention d'envoyer ur représentant au couronnement du roi de Prusse, des explications diplomatiques auraient eu lieu entre les gouvernements Italien et Prussien. Par suite de ces Les Hongrois ne laissent pas échapper une seule explications, François II ne sera pas représenté. L'Envoyé Italien sera reçu comme représentant simplement

Victor-Emmanuel. Le bruit court que M. de Saint-Simon, chargé d'affaires près la cour de Turin, serait destiné pour Francfort ; ce bruit a donné lieu, à différentes appréciations. La Gazette de Turin, jugerait cette destina tion comme un indice prochain de la reconnaissance du royaume d'Italie par la Prusse. Les autres journaux pensent le contraire.

L'escompte a été élevé à 6 1/2.

Londres, 6 octobre 4861. L'Office Reuter, publie les nouvelles suivantes d New-York, à la date du 25 :

On assure que 1000 confédérés ont été tués Lexington. Les confédérés marchent contre Saint-Joseph. Frémont va ouvrir immédiatement la campa-

Le New-York hérald, d't que des expéditions nava les contre New-Orléans et Galveston sont en voie d

Londres, 7 octobre 1861. Le Morning-Post dit que le roi de Prusse ne fai probablement que rendre à l'Empereur la visite d Baden, Le roi a raison, ajoute le *Morning-Post*, de mettre les relations de la France et de la Prusse sur le meilleur pied. Cependant les questions qui existent dans le Nord-Ouest de l'Europe, demanderaient, pour être résolues, la coopération d'autres puissances que celles de la France et de la Prusse ; aussi doutons-nous que le roi Guillaume et l'Empereur Napoléon III, aient l'intention de hâter la solution de ces questions en se réunissant à Compiègne.

Madrid, 6 octobre 1861.

La reine a reçu le prince Muley-el-Abas. Le conseil a traité longuement de l'aliénation des bois de l'Etat évalués à 400 millions. Il n'a pas encore été adopté de résolution.

A l'occasion de la visite du roi de Prusse à l'Empereur, le Constitutionnel s'exprime ainsi. sous la signature Grandguillot:

« Le temps n'est plus où l'Europe, entourant

- Un arrêt.. le Parlement... moi... mais.. - s'écria Capeluche dont tout le corps tremblait.

Deux archers pénétrèrent alors dans le cachot et se placèrent à côté de Capeluche qui s'était levé machi-

Le geôlier alluma une torche de résine, et le greffier, déroulant le parchemin, lut d'une voix haute :

« Aujourd'hui vendredi, le treizième jour du mois » de février de l'an de grâce mil quatre cent dix-neuf, » et la trente-neuvième année du règne de netre bien-» aimé souverain, Charles de Valois, le sixième du nom, par la grâce de Dieu.

officialité, et ayant oui Monsieur le procureur du cours de notre sainte religion. Châtelet et messire l'avocat du roi.

» Ont déclaré :

» exécuteur des hautes-œuvres dans la ville de Paris, C'est au duc de Bourgogne, que je veux parler... coupable à tous les chefs de haute et déloyale tra- et à l'instant... à l'instant... hison envers le roi et le royaume ;

» Déclarant en outre ses biens saisis et confisqués. » Donné en notre royal hôtel St.-Paul, par notre tion. grand chancelier.

» Le treizième jour de février, » de l'an mil quatre cent dix-neuf. » Charles Roi. »

as avez done oublic-que nos erimes communs co Pendant la lecture de cet arrêt, la figure du bourpour entendre la lecture de l'arrêt du Parlement reau s'était décomposée et couverte d'une pâleur mor-

lla France d'une sorte de lazaret moral, les princes étrangers n'osaient pénétrer chez nous que pendant quelques heures, sous le plus strict incognito, et à la condition de ne saluer personne. Depuis dix ans, presque tous les souverains de l'Europe sont venus officiellement, à ciel ouvert, contempler le spectacle singulièrement instructif d'un grand peuple arraché tout à coup aux querelles intestines qui l'épuisaient, et replacé, comme par miracle, à la tête des nations. Roiset princes avaient appris jusqu'alors, à leurs dépens, comment les révolutions commencent; il était naturel qu'ils désirassent apprendre comment elles finissent sous la main prudente et ferme d'un modérateur et d'un chef.

» La France impériale, de son côté, a accueilli sans orgueil, mais avec une satisfaction légitime, ces royales visites. Elle n'y a vu que ce qu'il fallait y voir : non pas la coalition monstrueuse, dans un but passager, de deux principes contraires, non pas même la possibilité d'un compremis misérable; mais l'espoir que ces entrevues feraient disparaître bien des préjugés, des rancunes et des haines; qu'elles mettraient un terme aux terreurs coûteuses qui, depuis cinquante ans, laissent les nationalités européennes, l'arme au pied et face à face; l'espoir, enfin, que les souverains, arrivant à s'estimer et à se comprendre, les peuples arriveraient à se comprendre et à s'aimer.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux

> « Paris, 5 octobre. » Monsieur le préfet, l'Empereur m'a autorisé, par sa lettre du 18 août dernier, à préparer pour la prochaine session du Corps législatif un projet de loi con-cernant l'allocation d'une subvention de 25 millions destinée à faciliter l'achèvement des chemins vicinaux d'intérêt commun. Sa Majesté a voulu, en même temps, répondre sans délai au vœu des communes rurales, dont les adresses unanimes des conseils généraux n'ont été que la fidèle expression, et, d'après ses ordres, je me suis concerté avec M. le ministre

- Mais je n'ai pas été jugé !... Comment... peut-on me condamner avant de m'avoir entendu? balbutia-t-il.

- Vous avez jusqu'à demain pour vous préparer mourir, - dit d'une voix grave le greffier.

- Demain! - répéta Capeluche, les yeux hagards, les cheveux hérissés.

- L'arrêt du Parlement porte que l'exécution aura lieu le jour suivant.

- Et l'heure? - demanda Capeluche, fou de douleur et de surprise.

- A l'heure de midi... Cette nuit, un prêtre des-» Messires du Parlement s'étant réunis dans leur cendra dans votre cachot pour vous prodiguer les se-

- Que m'importe un prêtre en ce moment! - s'écria impétueusement le bourreau auquel le courage » Le dit Raimond-Ambroise Capeluche, autrefois et l'énergie paraissaient être subitement revenus. -

- Monseigneur le duc Jean-sans-Peur a aujour-» Et sur ce, ont unanimement condamné le susdit d'hui même accompagné le roi à l'abbaye de Jumiè-Capelucheà avoir la tête tranchée en place de Grève; ges, où ils vont passer ensemble quelques jours de pieuse retraite, - répondit le greffier avec componc-

> - Malédiction ! malédiction ! - clama Capeluche, s'arrachant les cheveux de rage et se tordant les bras de désespoir. - M'est-il permis au moins d'écrire?

- Impossible maintenant.

— Mais alors on m'assasine! — s'écria le bourreau d'une voix déchirante.

- On vous condamne! - répondit froidement le

des finances pour l'ouverture d'un crédit extraordinaire qui permette de donner immédiatement une vive impulsion aux travaux de la vicinalité. J'ai la satisfaction de vous annoncer que, par décret délibéré en conseil d'Etat, un crédit de 2 millions, imputable sur l'exercice 1861, a été ouvert à mon ministère.

» Dans une question qui intéresse à un si haut degré la prospérité des campagnes, je devais rechercher avec soin le meilleur mode de répartition à suivre. Le Corps législatif sera naturellement appelé à se prononcer sur l'emploi des fonds qu'il lui appartient de voter, et je ne voudrais pas préjuger ses résolutions à cet égard. J'ai donc pensé qu'il convenait de se borner à distribuer, par portions égales entre les départements, le crédit extraordinaire de 2 millions Le conseil d'Etat a partagé mon sentiment.

» Je soumettrai au Corps législatif l'état général de cette répartition. Quant à la distribution à faire entre les communes, je vous en laisse l'initiative et la responsabilité. Vous êtes inieux placé que moi pour juger la véritable situation des localités; vous l'apprécierez avec une impartiale équité, et vous ne mancommune, aux ressources dont elle peut disposer et aux sacrifices qu'elle s'impose pour le service vicinal. Les subventions que vous accorderez ne s'appliqueront, en tout cas, qu'aux chemins classés antérieurement au décret du 4 de ce mois.

que vous aurez opérée et en mettre le tableau sous les yeux du conseil général de votre département, dans sa prochaine session. C'est un devoir, Monsieur le préfet, comme une garantie pour l'administration, de s'appuyer sur le concours aussi loyal qu'éclairé de ces assemblées qui renferment l'élite du pays, et vous répondrez à la pensée de l'Empereur en les associant à l'exécution d'une mesure si féconde et si justement populaire.

Recevez, etc. Le ministre de l'Intérieur, -mos anoitulover sel ma F. de Persigny. »

tait naturel qu'ils désirassent ap-

« La mesure par laquelle M. le ministre de l'intérieur vient de signaler encore sa sollicitude pour les intérêts généraux sera accueillie avec une vive reconnaissance dans les communes rurales, car elle contribuera à assurer le travail des journaliers pendant l'hiver, en même temps et solennellement répétées sont donc de nature changu'elle commencera la réalisation d'une couvre à qu'elle commencera la réalisation d'une œuvre à laquelle s'attachent les espérances et les intérêts exiger que leur changement soit non-seulement exempt de l'agriculture. » (Constitutionnel).

« Il y a lieu de penser que la circulaire de M de Persigny et la décision qu'elle annonce ne seront pas moins favorablement accueillies dans nêtes, le territoire pontifical est dans un état tel et la les départements et les communes que la mesure nation italienne a progressé à ce point qu'on ne peut

L'élévation croissante du prix du pain provo-L'élévation croissante du prix du pain provo-que en ce moment de vives alarmes dans le pu-viles, rendrait la ville et le clergé odieux, détruirant la blic. Nous croyons pouvoir affirmer que la Caisse concorde entre l'Empire et le sacerdoce, et sa tentade la boulangerie vient de prendre des mesures tive n'aurait d'autres résultats que de précipiter l'Itapour que le taux de 50 centimes par kilogramme de pain ne soit pas dépassé.

la fois aux nombreux arrivages de blé qui se suc- ordre de choses étant donc changeantes de leur nacedent, aux larges approvisionnements en grains) de l'Angleterre et au régime de la liberté commerciale, sous l'empire duquel il est impossible verain-Pontife mérite des éloges pour sa condescen-

- Cependant, je suis certain, - reprit Capeluche avec plus de calme, - que si le duc de Bourgogne était ici on surseoirait à l'exécution.

- L'arrêt du Parlement est formel et revêtu de la sa prompte exécution.

- Et que me fait le Parlement ? - s'écria le bourreau, que la rage et la colère aveuglaient de nouveau. - Que me font à moi la signature d'un roi sans rai- devrait être ici à ma place ! be tone und son et la sentence de juges aussi lâches que stupides et dont les consciences sont vendues !

- Vous insultez Sa Majesté royale! interrompit le Capeluche, redevenu calme, ne répondit rien.

- Impossible.

- ou sinon à mon tour je ferai des révélations.

- Je suis prêt à les entendre.. C'est mon devoir...

- répondit gravement le greffier.

- Brute, laisse-moi! - dit le bourreau l'enveloppant d'un regard menaçant, - tu n'es pour moi qu'un misérable valet chargé d'un ordre... tu as obéi à tes maîtres, vil esclave... retire-toi... M'entends-tu ?... m'entends-tu?...

Et en parlant ainsi, la voix de Capeluche avait une infonation si vibrante, ses yeux lançaient de tels éclairs servez la foi jurée? Mais vous avez donc oublié qu'un bien de toi, que chaque heure qui sonne rapproche prisonnier. de colère que l'honorable greffier du Parlement crut serment scellé avez du sang nous lie tous les deux ? de l'éternité... Car demain tu dois mourir ... prudent de sa part, sans déroger à sa dignité magistrale, d'opérer une prompte retraite. - Laissons ce enchaîné nos deux existences? Vous ne savez donc bourreau, parfaitement maître de lui-même, - oui, forcené... - dit-il au geôlier et aux soldats.

cotée à un prix relativement inférieur dans les contrées voisines, le prix du pain ne peut mandécroissante.

En présence de ces rassurantes informations, nous croyons donc que toutes les inquiétudes doivent cesser. L. Boniface. — Constitutionnel.

On s'est beaucoup occupé depuis quelques jours, dit le Journal de Toulouse, d'une brochure publiée à Florence, par le P. Passaglia; nous sommes à même de donner à nos lecteurs la primeur de cette importante brochure, dont nous reproduisons les passages les plus saillants :

« Le Pontife cessera-t-il d'être hostile! Se laissera-t-il fléchir par les plaintes de l'Italie ? Emu à la voix des peuples civilisés, arborera-t-il sur la colline du Vatican le drapeau de la paix et de la concorde? Trois choses semblent s'opposer à ce que nous n'ayons pas la joie de voir cet espoir se réaliser, et, par dessus tout, les déclarations solennelles et querez pas d'avoir égard aux besoins réels de chaque répétées du Souverain-Pontife de ne pas pouvoir répétées du Souverain-Pontife de ne pas pouvoir serment disparaît quand il n'est pas donné d'obtenir approuver les faits accomplis ni augurer un avenir ce qui est promis? et qui ne sait que le domaine prospère pour le royaume d'Italie; mais dans quelles tempores du Souverain-Pontise n'est point un lien de et réitérées du Souverain-Pontife ?

» Ont elles été dogmatiques ? Proviennent-elles de ieurement au décret du 4 de ce mois. la chaire de Saint-Pierre et conséquemment sont-» Vous devez me rendre compte de la répartition elles immuables ou bien plutôt ne sont-elles pas changeantes de leur propre nature, et telles que suivant la gravité des circonstances ou selon les préceptes de la vertu et de la prudence, que non-seulement elles peuvent, mais encore elles doivent être sujettes à ce changement? Il n'est pas un homme assez ignorant ni assez téméraire pour oser qualifier de dogmatiques et immuables ces déclarations ponti-

> » En vérité, elles ne se rattachent pas aux écri-tures saintes, elles ne dérivent pas des traditions chrétiennes, elles ne résultent pas du bien nécessaire et réciproque des articles de la profession chrétienne elles n'ont pas pour but de défendre la foi ou de garantir l'unité catholique, elles sont de nature maéquivalent plus grand. térielle, terrestre, humaine et temporelle, comme le royaume politique dont on prend la défense, est ter-restre, humain et temporel. Les arguments et les raisons sur lesquels s'appuient ces déclarations ne raisons sur lesquels s'appuient ces déclarations ne que quelle que soit la valeur qu'on veuille donner sont pas d'une autre nature, car ils sont humains, au serment par lui prononcé, il n'est astreint par proviennent de source humaine et sont par consé-aucun devoir à maintenir ce qu'il a promis, soit

geante, de telle manière que les circonstances peuvent de fautes, mais encore digne d'éloges. Or, dans quelle situation nous trouvons-nous? Quelle est la condition manifeste des Etats pontificaux de toute l'Italie et de l'Europe entière?

» De l'aveu de tous les hommes sages et hongénérale dont elle est le premier effet et l'application anticipée. » (Journal des Débats.)

l'Italie, sans une perturbation profonde et sans de des évènements, ni retarder l'unité politique de l'Italie, sans une perturbation profonde et sans de graves dommages pour la société civile et ecclésias-tique. L'imprudent qui voudrait tenter cette épreuve

Nous devons ajouter, en outre, que, grâce à fois aux nombreux arrivages de blé qui se sucture, et les circonstances exigeant qu'elles changent, que reste-t-il à faire, grand Dieu! si ce n'est, qu'après avoir fait preuve jusqu'à présent de fermeté, le Sou-

- Il appartient au diable!

Et suivi par eux, il quitta le cachot du bourreau. - s'écria Capeluche dont tout le corns tremblait .

« Mourir! il faut donc mourir!... moi Capeluche! quant ma chute, vous courrez après la vôtre! signature royale, il n'a plus maintenant qu'à recevoir moi dont la puissance ne reconnaissait d'égale que celle de l'homme qui m'a plongé au fond de ce cachot... - disait Capeluche en proie à une ardente exaltation.

mes palais (car moi aussi j'ai des palais) regorgent frappé par une main plus puissante que la vôtre! » d'or et d'argent l quand la peur et la crainte courbaient tous les fronts devant moi

— Il faut que je voie le duc à tout prix! — reprit- se peut pas! Moi mourir comme un criminel! com- soigneusement sa figure dans les plis de son manteau. me un misérable los

- O étrange et cruelle fatalité! ô bizarre et sanglant dit d'une voix impérative cet homme au geôlier. - Il le faut! il le faut! - insista le condamné, caprice du sort! ma tête va tomber sur ce même échafaud où ma main à tant de fois abattu la tête de hauts et puissants criminels!

> » Mais qui donc sera le bourreau du bourreau? Qui plis de son manteau, - nous n'avons pas un instant donc? - dit-il à voix plus basse et en se frappant le la perdre. front.

ce!... - s'écria-t-il un moment après.

» Ah! Monseigneur de Bourgogne! c'est ainsi que vous tenez vos promesses? c'est ainsi que vous ob- dre... Mais il ne s'agit pas du roi, Capeluche, mais Vous avez donc oublié que nos crimes communs ont pas que deux complices ne font qu'un même corps, mourir frappé par vous.

ministère apostolique resplendisse d'une nouvelle lu- la voie de la condescendance et de la conciliation... mière d'indulgence.

» Il en serait certainement ainsi si on n'opposait à quer de subir très prochainement une progression cette condescendance et à cette indulgence les serments par lesquels le pontife Pie IX s'est religieusement lié et le nom de Dieu invoqué, a promis de ne jamais to-lérer qu'un dommage fut apporté au patrimoine du saint-siège apostolique et au domaine de saint Pierre.

» Qui donc ignore les serments du Souverain-Pontife et les liens par lesquels il est enchaîné et qui tique, ne peuvent pas se dissoudre? Tout le monde connaît » (les serments du Souverain-Pontife et les devoirs im- rentre en moi-même, mon visage se couvre de conportants de la religion qu'il a contractés en jurant. Mais d'autre part, quelqu'un ignore-t-il que la for-mule du serment prescrit par Pie V et confirmée par Urbain VIII ne se rapporte qu'aux cessions du do-maine pontifical qui pourraient être faites dans un intérêt de famille et en vue d'avantages privés contraires au bien public? Quelqu'un ignore-t-il, par l'asard, que la religion du serment, quoique très respectable, n'est pourtant pas dégagée de toute condition, mais que le serment, de l'avis de saint deur de la majesté de la majesté deur de la majesté de la majesté deur de la majesté de la majesté deur de la majesté deur de la majesté d Augustin, n'est pas institué pour être un lien d'ini

» Qui donc ignore que l'obligation contractée par ormes se sont produites les déclarations solennelles telle nature qu'il ne puisse être compensé et qu'il

> tout conseil de concorde et de paix, mais c'est un rapportèrent pour la solution des plus graves quesdevoir d'examiner soigneusement quelle est la valeur tions? du serment à quoi il tend si le Souverain-Pontife peut matériellement et moralement maintenir ce qu'il a promis, s'il est utile au bien de l'Etat et du Saint-Siége apostolique qu'il maintienne énergiquement ce qu'il a une fois promis, et s'il n'est pas advenu de tels changements dans la situation qu'à la place

» Si nous examinons ces questions, nous arriverons facilement à la conviction que le Pontife Pie IX peut se trouver dans des circonstances telles, parceque le serment ne peut jamais être un lien d'iniquité, parce qu'il conduirait à une ruine complète l'Eglise et la société.

» Nous répétons donc qu'il est d'une nécessité suprême de déterminer Pie IX, dans l'intérêt de l'église et de la société, à se démettre à l'avenir de tout soin politique concernant le domaine des États romains pour accepter immédiatement et spontanément un autre bien équivalent et d'une importance plus grande.

» Mais quel sera ce bien? Celui-là même que le Parlement de la nation italienne lui a offert à l'unanimité, quand il a proclamé, par une résolution irré-vocable, l'Église libre dans l'État libre.

» Je voudrais avoir une langue assez éloquente pour convertir à mon opinion les évêques et le Souverain-Pontife. Je voudrais posséder une éloquence assez vigoureuse pour obtenir, non pas de rendre agréable aux évêques et au Souvernin-Pontife ce qu'ils abhorrent toujours, non de leur faire accepter ce qu'ils on abhorré jusqu'à présent, mais pour rendre clair leurs yeux ce qui ne leur paraît pas encore évident;

» Mais on dit (et c'est là la dernière et la plus grave objection qu'on nous oppose) la charité ne doit dégénérer en vice, et il est necessaire qu'elle soit accompagnée de la prudence, ce qui démontre surabondamment que les évêques ne descendront jamais

qu'une même pensée, qu'une même âme, et que frapper l'un c'est frapper l'autre!

» Mais, imprudent et fou que vous êtes, en provo-

» Ah! vous avez voulu vous jouer de ma confiante crédulité pour pouvoir rire ensuite de la mort !... et plaisanter après sur ce bon, ce fidèle, ce pauvre » L'ingrat! il m'abandonne!... Mais c'est lui qui Capeluche, sur ce fou qui aurait cru à votre parole de grand seigneur! ah! non, non, Monseigneur, vous » O rage! ô désespoir! Mourir ... mourir! quand ne rirez pas toujours .. Vous tomberez à votre tour

Comme il prononçait ces derniers mots, la porte de son cachot s'ouvrit une nouvelle fois. - Le geôlier » Oh! mais non! c'est impossible! non,.. cela ne entra suivi d'un homme de haute taille qui cachait

- C'est bien, maintenant laisse-nous seuls... -

Au son de cette voix, Capeluche tressaillit.

- Le duc! le duc! murmura-t-il. - Capeluche, - dit Jean-sans-Peur écartant les

- On m'avait dit, Monseigneur, que vous aviez » Mais au moins je ne mourrai pas sans vengean- accompagné le roi à Jumièges... — dit Capeluche avec une légère fronte dans la voix.

- Je l'ai laissé en route . . . demain j'irai le rejoin-

- Oui... - répondit avec un sourire amer le

qu'une denrée coûte très cher, alors qu'elle est dance prudente et nécessaire et fasse en sorte que le jusqu'à conseiller au Souverain-Pontife d'entrer dans

Les évêques catholiques persistent donc dans leur opinion, et convaincus des liens qui unissent la majesté du pontife et du prince, la liberté ecclésiastique et politique, ils l'encourageront à protéger, à defendre avec tenacité la majesté du prince et l'au-tonomie politique avec la même fermeté d'âme qu'ils défendent la majesté pontificale et la liberté ecclésias-

» Quand j'entends de semblables choses et que je fusion, et l'esprit affaibli je ne sais par où commencer ni comment finir.

» Quelle est donc en vérité cette doctrine? Est-elle moderne ou antique, terrestre ou céleste, charnelle

ou spirituelle? siastique serait entamée ou périrait totalement sans

l'indépendance politique de l'évêque de Rome.

» La majesté pontificale manqua-t-elle par hasard, je ne dirais pas à Silvestre, à Jules, à Syrice, mais à Clément, à Zéphirin, à Victor, à Cornélius; manqua-t-elle à Damase qui gouverna et confirma le synode de Constantinople ? manqua-t-elle à Innocent peut advenir, parfois, qu'à la place de ce bien qu'on a juré de conserver et qu'on ne peut plus sauvegarder, on soit obligé, tout calculé, d'en recevoir un
autre équivalent ou plus grand encore?

» Dans cet état de choses, on ne peut pas opposer
absolument les serments du Souverain-Pontife, ini
insister sur la religion du serment pour repousser
tent conseil de concerde et de paix mais c'est un
rannotèrent nour la solution des plus graves ques-

» Le Souverain-Pontife ne doit donc pas tirer sa plus grande splendeur de la pompe terrestre et mondaine des princes, elle ne se nourrit et ne s'alimente que des dons célestes et des vertus apostoliques....

» Comment donc peut on soutenir, selon la science chrétienne, que la liberté du ministère apostolique est en péril, si le pontife, le culte de Dieu assuré, se trouve, comme citoyen, soumis aux princes d'institution humaine?

» Ce n'est pas là l'assujettissement qui s'oppose à la liberté ecclésiastique.

Ce n'est pas l'assujettissement par suite duquel le Pontife est assiégé de telles difficulté qu'il ne peut sans de grandes peines accomplir son devoir, ni exercer son ministère, au contraire c'est une doctrine saine et confirmée par l'exemple du Seigneur que la liberté du pontife reste sauve et entière, pourvu qu'en ce qui regarde le culte de Dieu, il ne soit soumis à per-sonne et jouisse d'une immunité complète, et pourvu que la loi inviolable sanctionne qu'il est nécessaire que l'Etat de l'Eglise jouisse d'une égale liberté dans la limite de leurs attributions, de telle manière que l'Eglise libre s'harmonise avec l'Etat libre. »

Chronique locale.

Par un décret du 5 de ce mois, l'Empereur nommé M. Bonafous-Murat, actuellement percepteur des contributions directes à Tulle Corrèze), receveur particulier des finances de l'arrondissement de Gourdon, en remplacement de M. de Ferry, qui reçoit une autre destinaenvoye italien serait sim-

Par arrêté préfectoral du 8 octobre 1861, le sieur Destal (Guillaume), a été nommé instituteur communal de Mauroux. Dipibu

Par arrêté préfectoral du 8 octobre 1861, le sieur Chayri (Bertrand), a été nommé maire

- Pourquoi m'as-tu trahi?
- Vous aussi le croyez, Monseigneur?
- Ne t'ai-je pas entendu?
- J'étais fou en ce moment . . . Et d'ailleurs . n'était-ce pas un piége de cette misérable Bertha, sans doute vendue à mes ennemis?
- Ne cherches pas à me détromper, Capeluche, ce serait peine inutile ; mais plutôt écoûte bien ce que je vais te dire.
- Je vous écoute encore une fois, Monseigneur, - répondit tranquillement le bourreau.
- Tiens-tu à la vie, Capeluche ? dit brusquement Jean-sans-Peur. ment li-til -, anoll
- Un éclair fugitif passa sur les yeux du condamné. - Comme vous pouvez tenir à la vôtre, Monsei-
- Eh bien, tu peux vivre encore si tu veux.
- Et comment ? demanda-t-il, d'une voix où percait l'émotion.
- Le duc parut un instant réfléchir et hésiter.

Puis redressant la tête : - Capeluche, - dit-il au bourreau, - depuis que nous sommes séparés, j'ai bien pensé et bien réfléchi...

- Comme moi, Monseigneur! - interrompit le

cell nagna Viol Di saunt m'enveloppe, moins je puis

1 dA ... liem (La suite au prochain numéro).

de la commune de Reilhaguet, en remplacement de M. Constans, décédé.

Par arrêté préfectoral du 9 octobre 1861, le sieur Fourguières a été chargé de la direction qui demeure après tout seul juge souverain. provisoire de l'école communale de Rampoux.

Encore une fois, notre antagoniste du Courrier reparaît sur la scène, pour faire ses adieux au condamne nos répliques et qu'il maudisse même public. Il chante toujours le même air, avec quelques légères variantes. Faisons en passant prompte justice des derniers traits qu'il tente laisserons volontiers cette consolation. de décocher d'une main chancelante, et hâtonsnous d'en finir avec lui.

Il ne veut pas, s'écrie-t-il, s'escrimer plus longtemps avec un anonyme. - Que pensezvous, lecteur, de cette réflexion, au moment où lutte, dans le but unique de rechercher la vérité l'intrépide atlhète donne le signal de la retraite? Le Journal du Lot, qui était son point de mire, n'avait-il donc pas le front découvert, en contemplant sans se troubler les efforts désespérés de son adversaire ?-La polémique de deux journaux ne saurait, d'aucun côté, avoir un caractère réellement anonyme. — A quoi bon rechercher polémique. l'origine des articles qui ont été l'abjet de vos attaques? Que vous importe qu'ils soient sortis de la plume du Rédacteur en chef, du Gérant, ou de tout autre? Les signataires officiels des divers articles d'un Journal sont seuls responsables des pages qu'ils publient, lors même que clarer dans l'hôtel du sieur Vernet. Les flamdes collaborateurs, qui ne tiennent pas à étaler mes s'élevaient à trois mètres au dessus de la un titre d'écrivain, leur prêteraient quelquesois toiture que de nombreuses étincelles cou-

Au sujet de notre controverse avec le Courrier, comme pour d'autres articles, la curiosité toinette), couturière, pendant qu'on délibérait publique a prononcé plusieurs noms ; les conjectures ont porté presque toujours à faux. Nous avons laissé dire et laissé croire, tout en riant botte de foin mouillée, passe par une lucarde ces méprises, qui, du reste, touchent fort peu ne, gravit la toiture, arrive à la cheminée, et ceux qui en sont l'objet. C'est donc peine per- à travers les flammes, en bouche le canon, due que de rechercher M. X" ou M. Z", ce en même temps qu'on en fermait l'ouverture ne sont là que de vains signes. Les articles que inférieure au moyen d'un drap de lit trempé. Les nous imprimons sont la propriété de notre progrès du feu furent ainsi arrêtés et bientôt on tenté de faire la guerre qu'au Journal du Lot, que la plus grande partie de ses vêtements. c'était au Journal à se défendre.

Quant à nous, nous sommes très peu soucieux de savoir si les pages publiées à notre adresse par le Courrier du Lot sont l'œuvre d'un des rédacteurs de ce Journal, d'un cadurcien ou d'un étranger. Nous n'avons pas même songé à nous en informer. Nos répliques ne s'adressent qu'au Journal lui-même : les luttes personnelles ne

contée par le Courrier, au sujet d'une prétendue a entièrement consumé une grange et tout ce épreuve qui serait sortie prématurément de notre qu'elle renfermait, située au Bournissal, comimprimerie, pour arriver dans les bureaux de no- mune de Baladou. tre rival? — Que cette histoire soit véritable ou inventée par l'imagination féconde du docte par ce sinistre. Journal, elle nous importe si peu, qu'elle nous est à peu près indifférente. La consequence que vous laissez entrevoir, aurait tout simplement mieux fait ressortir le côté plaisant de vos attaques, et nous aurions été les premiers à battre des mains... Vous oubliez donc que nos articles depuis un an. On ajoute que, pour le courant n'ont été que des répliques amenées ou imposées d'octobre, un certain nombre de nouvelles lipar vos provocations?

Vous parlez de fiel, de malice, d'aigreur... Rien de pareil ne saurait émaner de notre plume. de la levée de 1860. et à plus forte raison de notre cœur. Il en est des luttes de la presse comme de celles du barreau : chacun défend sa cause, suivant le degré de son talent, et puis on se touche la main. - Le spectacle qu'a donné le Courrier n'était certes pas de nature à produire même un germe de malice; il a pu tout au plus provoquer le sourire.

Spectatum admissi risum teneatis, amici?

Nos lecteurs n'ont pas besoin de faire un grand effort pour recueillir leurs souvenirs. Nous avons publié une franche et sérieuse critique sur un livre nouveau: nous y avons fait sans passion la part du blâme et de l'éloge. Cette initiative déplaît au Courrier; il en prend occasion de nous faire la guerre. On s'attend à une discussion réfléchie de nos appréciations littéraires, discus- doit être décerné annuellement et à perpétuité. sion qui aurait pu amener une controverse grave et instructive. Vaine espérance.... Notre antagoniste ne veut soutenir qu'une lutte personnelle de fête le plus rapproché de cette époque. de journal à journal, et faire une guerre d'escarmouche. Nous avons eu beau le rappeler à la en 1861, à Albi, le dimanche 22 décembre question, il persévère dans son système de prochain, à quatre heures du soir, dans une des mesquines attaques, allant tour à tour de Cha-salles de l'hôtel de ville. rybde en Scylla, se contredisant au besoin d'un numéro à l'autre, à mesure qu'il se trouve pressé ront être faites, soit par le candidat lui-même, par les répliques de son adversaire.

choir, comprenant de loin les chuchotements du Chaque demande sera accompagnée d'un mépublic, il voudrait encore une fois, pour se rele- moire détaillé indiquant : les nom, prénoms, pas rare de voir des chrétiens, des catholiques, - il y en

juge du combat. C'est justice de grand seigneur: mais elle n'est plus de ce siècle. Il lui faut subir. comme nous, la sentence de l'opinion publique,

Que les réponses du Journal du Lot. — qui n'a pourtant usé que du droit naturel de la dé-Courrier, — ne soient pas de son goût; qu'il qui en certifiera les faits énoncés. son adversaire dans ses moments de mauvaise port, au secrétariat de la mairie d'Albi, avant le humeur, cela se conçoit aisément, et nous lui 15 novembre prochain.

Lorsque, à l'avenir, le Courrier voudra discuter franchement avec nous et aborder une controverse sérieuse sur quelque grave question, le Journal du Lot n'hésitera pas à accepter la et de faire le bien. Mais tant qu'il voudra renouveler une controverse irritante, nous nous abstiendrons désormais de le suivre sur le terrain des invectives personnelles. Nous en avons assez dit pour éclairer le jugement du public : la dignité de notre Journal nous commande d'arrêter ici la

On nous écrit de Limogne :

Vendredi dernier, vers midi, la ville de Limogne était mise en émoi. Un feu de cheminée, d'une violence extrême, venait de se déle concours de leurs conseils ou de leur plume. vraient déjà et menaçaient d'incendier la maison tout entière, lorsque la fille Rigouste (Aupour savoir qui porterait les premiers secours, ne consultant que son courage, prend une

> L'opération des vendanges est presque terminée dans nos contrées, dit le Gourdonnais, Le résultat, sous le rapport de la qualité, ne laisse rien à désirer, et le vin sera celui des années renommées.

Le 1er de ce mois, un incendie, qu'on nous ont jamais paru dignes d'une presse sérieuse. attribue à l'imprudence d'un enfant de 5 ou 6 Que dire maintenant de l'étrange histoire ra- ans qui jouait avec des allumettes chimiques

On évalue à 1124 fr. la perte occasionnée (Le Gourdonnais.)

On assure que l'administration de la guerre prorogera, durant la campagne d'hiver, la presque totalité des congés renouvelables et des permissions temporaires qui ont été accordées bérations conditionnelles doivent avoir lieu, par suite de l'incorporation dans les cadres actifs

Nous lisons dans le Journal du Tarn:

Par son testament du 2 janvier 1847, M. Jean-Pierre-Paul Rodière, docteur en droit, décédé à Albi, le 19 décembre 1847, a légué à la ville d'Albi (Tarn), une somme de 3,000 fr. dont les intérêts sont destinés à décerner chaque année, à titre de prix, UN ÉPI D'OR, à celui qui, « avec la seule condition d'être né ou na-» turalisé français, sera proclamé par le conseil municipal de la ville d'Albi, mériter le prix de l'AMOUR DU TRAVAIL, sans distinction de profession, de rang, de secte, d'âge ni de sexe. »

D'après les intentions du testateur, ce prix dans l'hôtel de la mairie d'Albi, le jour anniversaire de son décès, ou le jour de dimanche ou

Le prix institué par M. Rodière sera décerné

Les demandes d'admission au concours poursoit par des tiers; — mais notamment par les S'agitant dans le labyrinthe où il s'est laissé autorités du lieu où réside la personne présentée. d'insister aujourdhui.

ver, essayer de se louer lui-même et se constituer lieu de naissance, âge et profession du candidat; sa position de famille et de fortune, ses habitudes, sa conduite, la nature et les résultats matériels et moraux de son travail, enfin tous les a l'obtention du prix.

fense, en mettant à nu les débiles attaques du du pays, sera soumis au maire de la commune,

Les pièces doivent être parvenues, franches de

Pour la Chronique locale : LAYTOU.

Départements.

Tarn-et-Garonne. - Hier matin, vers dix heures, le feu a pris simultanément à plusieurs endroits différents dans la forêt de Montech. au quartier de Brial les secours apportés de ce village et de celui de Montbartier, ont permis d'arrêter les ravages de cet incendie, qui s'est développé sur une superficie d'environ 20 hectares; la perte est toutefois peu considérable, le feu n'ayant dévoré que des bruyères et quelques arbres.

Labastide-de-Penne, 2 octobre.

Dans la journée d'avant-hier, le sieur Bonestève, garde-champêtre, étant sorti pour aller faire une tournée dans la commune, laissa ses deux enfants en bas-âge, seuls à la maison. A son retour il tronva sa fille, âgée de 5 ans, avant le poignet fracturé, une large plaie au côté et respirant à peine. Le fils, âgé de 8 ans environ, répondit avec une assurance incroyable que sa sœur s'était blessée en tombant du lit où ils sommeillaient tous deux; le malheureux père ne tarda pas à se convaincre que c'était en s'amusant avec un fusil chargé, que le frère avait involontairement donné la mort à sa sœur. (Courrier du Tarn-et-Garonne).

Dordogne - Un bien regrettable accident est arrivé à Périgueux. Les ouvriers employés Journal, et c'est en son nom que nous les livrons finit par l'éteindre. Victime de son dévouement, aux travaux de restauration du café de la Comé-nous avons connus ces deux hommes d'État adversaires à nos lecteurs. Le Courrier, d'ailleurs, n'a la fille Rigouste a eu les mains brûlées, ainsi die venaient d'élever une pontre à la hauteur du premier étage, et s'apprêtaient à la bisser par une fenêtre, quand une des cordes s'est rompue et a déterminé la chute de la pièce de Raymond, ouvrier maçon, faubourg Ste-Ursule, a eu la colonne vertébrale brisée; la mort a été presque instantanée. Un autre ouvrier, le sieus Martial, a été également attein ses blessurer n'ont pas, fort heureusement, beaucoup de gra-(Périgord). vité.

> Puy-de-Dôme. - Un terrible accident vient le 28 septembre dernier : la nommée Thourin eu ce matin même une entrevue de trois heures avec M. Louise, semme Ribeyre, âgée de cinquante-cinq de la Marmora, venu tout exprès de Milan. ans, informée que le feu venait de prendre à » M de la Marmora est, comme on sait, le faible de M. renfermés dans une armoire. A peine entrée, le plancher s'affaisse subitement et ensevelit vis à vis de lui-même par cette nouvelle preuve de fidécette malheureuse. Malgré les efforts des voi- lité à l'amitié, l'infidélité qu'il fait à ses rancunes. » sins on n'a pu retirer des décombres qu'un casur les lieux, en a ordonné l'inhumation.

(Mon. du Puy-de-Dôme.) Pour la chronique départementale, A LAYTOU

Nouvelles Étrangères

ITALIE.

Voici le texte de l'allocution pontificale prononcée par le Saint-Père à l'occasion de la cérémonie religieuse ayant pour objet la canonisation des martyrs Japon- que, manque de fondement.

« Tous les yeux du monde catholique sont fixés en ce moment sur la cité éternelle, sur la ville sainte. Comme centre du catholicisme. Rome doit être le flambeau des autres villes de l'univers et celle qui se distingue le plus par sa fidélité à Dieu d'abord, ensuite au pontife qui tient sa place sur la terre, et au Saint-Siége, dont il gère les intérêts; et cette obligation est d'autant plus rigoureuse que les moyens de sanctification qui lui sont donnés sont plus nombreux.

» Aussi pouvons-nous rendre le témoignage que dans cette ville auguste, l'immense majorité de ses habitants nous est restée toujours dévouée, malgré les efforts redoublés de l'enfer pour extirper de leur cœur la racine de la foi et la fidelité envers le siége apostolique. Fasse l'intercession toute puissante des saints que nous glorifions, que pas un seul ne suive des idées diverses que celles que commandent la Religion et les intérêts véritables de

» En terminant je n'ajouterai qu'une seule observation, mais observation importante sur laquelle je suis heureux

» Dans ces temps de confusion et de désordre, il n'est

a même dans le clergé séculier, il y en a dans les cloîtres, qui ont toujours sur les lèvres les mots de moyen-terme, de conciliation, de transaction. Eh bien! je n'hésite pas à le déclarer : ces hommes sont dans l'erreur, et je ne les regarde pas comme les ennemis les moins dangereux de faits spéciaux qui peuvent lui donner des droits l'Église. Nous vivons dans une atmosphère corrompue, pestilentielle; sachons nous en préserver; ne nous laissons Ce mémoire, signé des voisins et des notables pas empoisonner par les fausses doctrines qui perdent tout, sous prétexte de tout sauver.

» De même que la conciliation n'est pas possible entre Dieu et Bélial, de même elle n'est pas possible entre le juste et l'injuste, entre le catholique fervent et l'impie, entre l'Église et ceux qui méditent sa perte. Sans doute il faut que notre fermeté soit accompagnée de la prudence; mais il ne faut pas aussi qu'une fausse prudence nous porte à pactiser avec l'impiété.

» Dans l'accomplissement du devoir, il y a souvent, il est vrai, des persécutions, de grands maux à redouter; mais au moment de la persécution, il n'y a que le pécheur qui se trouble et cherche à accommoder tout selon

» Le juste, au contraire, en prend occasion de se fortifier et de puiser une nouvelle énergie dans l'accomplissement du devoir. Donc, soyons fermes; pas de conciliation, pas de transaction avec les homme simples; pas de transaction défendue et impossible. Je le recommande à tous les catholiques, mais spécialement aux membres du clergé qui seraient inclinés à se laisser séduire par des doctrines perverses, contraires aux intérêts et aux droits si justes de ce St-Siége et de l'Église.

(A ces mots le Saint-Père s'est levé de son siége, puis

étendant les mains vers le ciel)

» Prions le Dieu tout puissant de déployer son bras miséricordieux pour protéger ma ohère Rome (ici la voix du Pape est étouffée par un sanglot) et la préserver du venin de l'erreur et de l'impiété! Qu'il bénisse les enfants de l'ordre séraphique qui a compté tant de saints et tant de martyrs dans son sein! Qu'il bénisse l'ordre renaissant des Trinitaires dont le zèle arracha jadis tant d'esclaves à la servitude! Quil bénisse tous ceux qui sont ici présents comme je les bénis moi-même.» (Mac Sheehy.) (Union.)

On écrit de Turin, 4 octobre, au journal le Temps : « Le ministère Ricasoli est à toute extrémité. Les héritiers arrivent et le partage de la succession est à peu près arrêté avant même qu'elle soit ouverte. Seulement les deux combinaisons dont on avait parlé, - Arèze, Cialdini, paraîtraient écartées, et Cialdini, - évité pour cette fois.

» Ce n'est plus de cela qu'il s'agit, mais d'un cabinet Farini-Ratazzi, cette alliance n'est point l'effet d'une sympathie de prime abord , ni d'ancienne date. Longtemps assez animés, et c'est sans doute dans l'amitié du roi qu'ils se seront rencontrés et unis.

» M. Ratazzi avait depuis des années la confiance la plus intime de Victor-Emmanuel, et M. Farini, depuis quelque temps, et surtout pendant ce dernier voyage à bois. Atteint violemment par le choc, le sieur Florence, a gagné, je le savais, ce qu'on appelait autrefois en langage de cour, - l'oreille du roi; - s'il en a usé, ce n'a point été d'ailleurs pour blesser ou contrarier en aucune manière ses sympathies, et tous ceux qui approchaient Sa Majesté ont pu entendre M. Farini déclarer hautement que « le seul homme capable, -- à son gré,-» de rétablir l'ordre et de mener les choses à bonne fin » n'est autre que M. Ratazzi. »

» Voici donc deux portefeuilles importants, ceux des affaires étrangères et de l'intérieur, tout pourvus; et, d'avoir lieu à Saint-Floret, canton de Champeix, pour ce qui est de la guerre, M. Ratazzi, arrivé d'hier, a

son habitation, accourt, se précipite dans cet Ratazzi. Ce n'est pas la première fois qu'ils font cause intérieur embrasé pour sauver quelques objets fidèlement toujours ensemble. Doux, fin, constant, patient même, comme il l'est, M. Ratazzi devait comp

- Les feuilles de Turin mentionnent une petite rendavre calciné. M. le juge de paix, transporté contre qui aurait eu lieu près de Sora, entre les Piémontais et les troupes bourboniennes. Elles affirment que les deux chefs Cipriani et Crisenzko sont sur les monts Nola, entièrement affamés La Gazette officielle publie les décrets relatifs à l'organisation du décastère de l'agriculture et de l'industrie dans les provinces méridionales. (Moniteur):

> Deupliers d'Italie, avants Ces jeunes àrbres s. ANDAPCE emière qualité e

logosted selected . M. Madrid, 5 octobre. 98119

La nouvelle donnée par la presse étrangère, annonçant qu'à l'invitation de la France et de l'Angleterre, l'Espagne avait suspendu ses préparatifs pour l'expédition du Mexi-

Ces preparatifs se poursuivent avec la plus grande activité, et l'expédition pourra s'entreprendre avant l'époque présumée par la presse de l'opposition. Si une convention honorable peut se faire avec la France et l'Angleterre, nous agirons de concert contre le Mexique dans l'intérêt commun des trois nations. (Correspondencia.)

A CARORS, SHE Jes DHOISTUAMAISON COURNOR

On déploie actuellement une grande activité au minisère de la guerre, et on y travaille nuit et jour. Il s'agit de la transformation des 80 régiments d'infanterie de ligne qui doivent être portés de trois bataillons à quatre, sans néanmoins que l'effectif des régiments soit augmenté. Actuellement, chacun des trois bataillons se compose de

Vienne, 5 octobre.

six compagnies, ce qui fait 1,440 compagnies en tout. Dans la nouvelle organisation, les quatre bataillons compteront quatre compagnies chacun, et il y aura en tout 1,280 compagnies d'infanterie. Cette organisation entraînera une augmentation de dépense pour les officiers, mais qui sera compensée par des économies sur l'effectif des (Gazette de Cologne.) soldats.

POLOGNE.

Varsovie, 29 septembre.

Le service divin, célébré hier, à l'occasion de l'anniversaire de l'assassinat des Josaphat par les Russes, fournit probablement aux correspondants des journaux de Pétersbourg l'occasion de récriminer contre l'autorité qui tolère de pareilles manifestations, quand elle a 200 canons à la citadelle et plus de 50,000 hommes dans les casernes.

Ces journaux se donnent une peine infinie pour calomnier le mouvement national polonais et attiser la haine des Allemands contre ce peuple.

En attendant, le comte Lambert, avec son inépuisable patience, persiste dans sa résolution de ne pas empêcher le peuple de manifester ses intentions. Des affiches exposent les désirs des divers partis. Les unes expriment la reconnaissance du parti modéré : d'autres invitent à prier pour la patrie. On porte généralement encore le deuil, et la jeunesse a revêtu le costume national. Cela se fait sans troubler l'ordre. Les élections terminées, on va procéder aux délibérations. Les élus, au nombre desquels se trouvent des Israélites et même des Allemands, sauront faire leur devoir. Le gouvernement de son côté prouve par son attitude qu'il est sûr d'arriver par la modération et la justice à calmer les esprits. Espérons qu'il ne prêtera plus l'oreille aux insinuations perfides de la politique prussienne et surtout aux mensonges propagés par certains (Havas.) organes de la presse allemande.

CANADA.

Un accueil chaud et sympathique a été fait par les populations canadiennes au prince Napoléon. Les journaux de Montréal, en rendant compte du séjour de S.A.I. dans cette ville, nous montrent avec quelle délicatesse le prince a su allier l'expression franche de ses sentiments pour les descendants de familles françaises et la circonspection que lui impose sa présence dans une possession britannique. Constitutionnel.)

Pour extrait : LAYTOU.

Paris.

6 octobre

Depuis le retour de l'Empereur, il y a eu, au château de St-Cloud, deux conseils des ministres très prolongés et très importants, ,et du sein desquels auraient été examinées les principales questions de la politique intérieure et extérieure.

Il y a tout lieu de croire que, dans un délai assez rapproché, des résolutions graves sortiront de ces délibérations.

On assure que M. Troplong, le comte de Morny et M. Barroche ont assisté au conseil extraordinaire du 3. qui a duré près de trois heuree.

Un des principaux sujets des préoccupations de l'Empereur, depuis son retour, serait la cherté commerce avec l'Angleterre.

Nous apprenons que MM Michel Chevalier, l'un des principaux négociateurs de ce traité, a été appelé à St-Cloud pour s'entretenir avec Sa Majesté de l'exécution du traité. Ces entretiens ont main. Il faut néanmoins, pour l'emploi du grain emnaturellement donné un nouveau cours au bruit poisonné, prendre toutes les précautions d'usage. que M. Michel Chevalier ne tarderait pas à devenir ministre de l'agriculture et du commerce.

- La cour est partie aujourd'hui à trois heures pour la résidence impériale de Compiègne.

Demain, à trois heures, un convoi spécial partira de la gare de Paris, amenant à Compiègne cinquante personnes invitées au grand couvert donné à l'occasion de l'arrivée du roi de Prusse

A cinq heures, les artistes de la Comédie-Française partiront par un autre convoi spécial,

- M. le comte de Persigny et Mme la comtesse de Persigny partiront demain dans la matinée pour Compiègne.

- M. le comte Silveri, garde noble de Sa Sainteté Pie IX, est arrivé le 1er au matin à Chambéry, où il s'est rendu exprès pour remettre à Mgr. Billiet la calotte du cardinalat. Ce dignitaire était en outre porteur des bulles qui consacrent la nouvelle dignité de l'archevêque de Chambéry.

- Par décret impérial en date du 5 octobre, rendu sur la proposition du ministre de l'inté- et Mme la comtesse de Persigny, les maréchaux rieur, la direction générale du personnel et du cabinet au ministère de l'intérieur est supprimée et remplacée par une direction.

directeur du personnel au ministère de l'in-

M. de Saint-Paul passe de la direction du personnel à la Préfecture de la Meurthe.

 Les ambassadeurs Siamois sont arrivés à Rome, où ils ont été reçus par le Pape. Pour extrait : LAYTOU.

Moyen de détruire les souris. - Faites dissoudre potasse ou 4 grammes d'arséniate de soude.

Humectez avec cette dissolution un litre de blé que jusqu'à l'absorption de la dissolution Laissez sécher ce blé. (On peut s'en servir après vingt-quatre heures.) On en pose 6 à 8 grains dans un trou de souris ou de-Mars. dans les chemins qu'elles prennent.

tuent une souris dans 12 heures.

Le kilogramme d'arséniate de soude doit revenir de de l'Empereur, depuis son retour, serait la cherte du pain et les premiers résultats du traité de peut empoisonner 400 souris avec un litre de blé et 4 plaine de Passy. grammes d'arséniate de soude.

400 souris coûteront : 1 litre de blé, soit 0 fr. 25; grammes d'arséniate de soude, 0,008; total 0 fr. 258. 100 souris coûteront donc 0 fr. 065.

Il n'y a aucun danger de poser les grains avec la (Revue de la Presse.

Dernières nouvelles.

S. M. le roi de Prusse est arrivé hier à six heures nu palais de Compiègne; l'Empereur est allé recevoir à la gare l'illustre voyageur.

S. M. l'Impératrice accompagnée de S. A. le Prince Impérial, suivie des dames de son service, et des officiers de service auprès de l'Empereur, à reçu le roi au pied de l'escalier d'honneur.

En arrivant au palais, le roi de Prusse a gracieusement baisé la main à S. M. l'impératrice et caressé e Prince Impérial.

Il a offert son bras à l'Impératrice et gagné les appartements.

Le soir, un grand dîner a été donné en son honneur; il y a eu curée aux flambeaux.

A sept heures et demie, un grand dîner de 80 couverts a eu lieu dans la grande Galerie-des-Fêtes, S. M. le roi de Prusse, placé au milieu de la table, avait à sa droite l'Empereur, à sa gauche l'Impératrice ; parmi la 1/2 pour 100..... 95 60 les personnages invités à la table de LL. MM. étaient Banque de France 2920 » LL. AA. le prince et la princesse Murat, M. le comte Vaillant, Magnan, le duc de Magenta, le duc de Basbinet au ministère de l'intérieur est sup-rimée et remplacée par une direction.

M. Dureau, préfet des Landes, est nommé

venel et M^{me} Thouvenel.

M. le comte de Persigny restera a Comgiègne jusqu'à jeudi prochain.

On attend de nouveaux renseignements au sujet de la mort du cousin du roi de Madagascar qui vient d'être promu au trône. Des correspondances reçues au dernier moment diffèrent assez entre elles pour qu'on n'affirme rien avant la réception d'avis plus

- Les informations les plus récentes sur l'état des divers marchés, en France, constatent une diminu-tion sensible dans les prix des grains, et en particulier, dans 15 centilitres d'eau 4 grammes d'arséniate de dans celui du blé. La moyenne de la baisse est de 2 fr. par hectolitre de blé.

On a répandu le bruit qu'il y avait eu de l'agitavous remuerez dans un vase avec un spatule en bois tion et des arrestations dans les faubourgs. Ce bruit est complètement inexact.

- Il y a eu exercice à feu, ce matin, au Champ-

M. le général de Lawœstine, commandant en chef On reconnaît les trous de souris soit aux déjections de la garde nationale du département de la Seine, a soit à la terre fraîchement grattée : cinq ou 6 grains terminé la revue de ses bataillons, moins ceux des quelques communes où l'on vendange

- Plus de 50,000 personnes sont allées voir, hier

- L'évêque de Pekin est présentement à Rodez.

BRAIN BUTTON COMMINANCERCIE

VILLE DE CAHORS

TAXE DU PAIN .- 9 octobre 1861. 1re qualité 42 c., 2e qualité 38 c., 3e qualité 35 c.

Marché aux grains. - Mercredi, 9 octobre.

antona de an Antona de an Antona de an	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment	292	11048.9	27' 60	78 k. 240
Maïs	48	34	43° 50	public. If

BULLETIN FINANCIER

BOURSE DE PARIS.

8octobre 1861. Au comptant : Dernier cours. pour 100 .. 1/2 pour 100..... Banque de France.... 2915 »

Obligatons du Trésor . . 446 25 9 octobre. Au comptant: pour 100 ... Obligatons du Trésor . . 448 75

CAISSE D'EPARGNE DE CAHORS.

Séance du 6 octobre 1861.

6 Versements dont 3 nouveaux.... 1,500 3 Rembourts dont 2 pour solde...

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances. 6 octobre, Ilbert (Marie-Louise).

Oulières (Marie). Mariages.

Brugalières (Martin), chaudronnier, et Bautaric (Marguerite), couturière. Bousquier (Joseph-Isidore-Pierre), marchand d'allumettes, et Gispert (Jeanne), sans profession.

Roucanières (Guillaume), tisserand, et Beffara (Magdeleine), sans profession.

Décès. Chasseing (Antoine), ancien militaire, 82 a. Enfant du sexe féminin, né-mort des époux Capit et Flaujat.

Bourbon (Félicie), 18 mois. Rascouaille (Jean-Baptiste), 4 an. Roussel (Anne), sans profession, 84 ans. Labro (Lydie-Honorine-Gabr.), 8 mois.

Bourgade (Benoît), fusilier au 80, 25 ans. Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU

Bureaux: Rue du Faubourg-Montmartre, Nº 10, à Paris.

PAR TRIMESTRE

Rédacteur en chef : A. NEFFTZER, ancien rédacteur en chef de LA

LE TEMPS publie tous les Dimanches une Revue Financière, par M. EUGÈNE FORCADE.

(Extrait du programme.)

« LE TEMPS sera ce que doit être un journal sous le régime du suffrage universel. Il ne relèvera d'aucun parti, d'aucune secte, d'aucune coterie. Son programme, c'est le large programme de l'esprit moderne : la liberté. Ce mot dit tout à la condition d'être bien compris, et nous espérons montrer que nous l'avons compris. »

MM. les abonnés nouveaux recevront en prime tout ce qui a paru du feuilleton en cours de publication :

LE MARI D'ANTOINETTE

par M. Louis ULBACH.

LE TEMPS a acquis en outre la faculté de donner la prime à ses abonnés, aux prix très réduit de 1 fr. 50cent. volume, expédié franc de port, tous les volumes des deux Collections suivantes, éditées par Hachette et Lahure : 180 11

1º La Collection des principaux Classiques français;

2º La Traduction des meilleurs Romans étrangers.

A VENDRE

Sept mille plants de peupliers d'Italie, ayant actuellement quatre pousses. Ces jeunes arbres sont de première qualité, magnifiques et de très-belle venue. - S'adresser à M. Charles Bercegol, avocat et propriétaire au château de Floyras, près Castelfranc, canton de Luzech (Lot), et, en son absence, au sieur Cadet Roques, demeurant à Juillac, près Floyras, son homme d'affaires.

Ces 7,000 jeunes peupliers sont dans la propriété de Floyras.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

A PARIS, PLACE DES VICTOIRES.

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE

Formes élégantes et grâcieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

A LA VILLE DE CAHORS Habillemens

CONFECTIONNÉS

SABRIE, TAILLEUR

a l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où ila fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilets, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc, etc.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

BRASSERIE CENTRA Magdelain, à Cahors.

BERRE BRANCHE

De toutes les Boissons en usage, la Bière est sans contredit une des plus hygiéniques. La médecine la prescrit souvent comme étant très salutaire. Mais la préparation de la Bière demande autant de soin que d'intelligence. Celle de M. Magdelain se recommande au Public par ses qualités réellement supérieures. — Sa Bière blanche surtout, qu'on ne connaissait pas encore à Cahors, est aussi rafraîchissante que tonique. Pendant l'été elle est préférable à la Bière brune. Les véritables connaisseurs la recherchent. — Nous ne saurions trop engager les consommateurs à l'adopter et à en oropager l'usage dans notre département. C'est une boisson tonique délicieuse à la fois.

CASTANET

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Cartes de Visite

Sur carton caoutchouc, émaillé riche. Bristol, (haute nouveauté).

Billets de mariages, etc., etc.

Un Jardinier horticulteur

avant travaillé dans les principales villes du Midi, muni de bons certificats, très capable pour la taille de toutes sortes d'arbres fruitiers et pour la culture des légumes, désirerait se placer dans le département.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Vincens, horticulteur, à Cahors.

EN MYRIAMETRES ET KILOMETRES MOUITEAR VERICOFF

DE BORDEAUX, ECHO DE LA BOULANGERIE DE FRANCE

Journal spécial du commerce des grains et farines, vins et spiritueux. Paraissant six fois par semaine. — Directeur-propriétaire. M. P. AYROT.

Prix de l'abonnement: Un an, 32 fr.: Six mois, 16 fr.; — Trois mois, 9 fr.

Le propriétaire-gerant: A. Larrot.